



## Demenagement a l'etranger de la mere avec mon enfant

Par **papa78**, le **20/06/2011** à **11:10**

Bonjour,  
Je vous explique en bref ma situation.  
Séparé de ex conjointe / 1 enfant 5 ans.  
Autorité parentale partagé / lieu de résidence chez la mère / droit de garde 1 weekend sur 2 + moitié vacances pour ma part.  
Ma fille vit dans des conditions déplorable chez sa mère qui est elle même hébergé par sa mère. Mauvaise alimentation, mauvaise hygiène, logement insalubre, mauvaise éducation et mère absente ma fille ne la voit que rarement....  
C'est pourquoi avec l'accord de mon ex, j'ai fait une requête au juge afin d'en obtenir la garde.. Le jugement sera rendu fin de mois et c'est en très bonne voie pour que je la récupère en septembre.  
Jusque la tout va bien, étant donné que je suis sur le point de récupérer ma fille afin de lui apporter ce dont elle a besoin.  
Ce week-end j'ai appris par l'intermédiaire de plusieurs personnes de la famille de mon ex, que celle ci envisage de partir s'installer au Portugal avec son nouvel ami.  
Le problème c'est qu'elle a pour but de partir se faire une situation la bas pendant que ma fille sera chez moi et ensuite revenir pour la récupérer et aller définitivement y vivre avec mon enfant!!!!  
A t'elle le droit de faire ca ? Étant donné que la garde me sera attribué peut elle revenir sur cette décision ? Ma fille n'est pas un objet !!!!  
Si elle arrive à récupérer ma fille après, a t'elle le droit de partir vivre à l'étranger avec elle alors que moi je suis en France ? Je ne veux pas qu'on me sépare de ma fille.  
Pourriez vous m'apporter des réponses, je suis très inquiet et m'importe tout et n'importe quoi.  
Merci  
Papa78

Par **cocotte1003**, le **20/06/2011** à **14:18**

Bonjour, le JAF peut etre saisi à tous moment pour demander un chagemnt de garde

maeladoit etre fait au tribunal du lieu de résidence de l'enfant et on peut toujours demander de là à ce que se soit accepté c'est autre chose surtout pour un changement à l'étranger. Conseil profitez de votre fille, cordialeent